

Bulletin municipal



St Maurice INFOS

www.saintmauricelesbrousses.fr



2023

N°68 Juin 2023

Table des matières

Infos pratiques	p.4
La vie municipale	
• Conseils municipaux	p.6
• Travaux	p.13
Infos mairie	p.17
Vie locale	p.20
Vie scolaire	p.24
Environnement & Eco-citoyenneté	p.25
Zoom	p.27
La vie associative	p.29
Manifestations à venir	p.39

Directeur de la publication:
Georges Dargentolle

Comité de rédaction :
Ce bulletin a été préparé par les membres de la commission Communication, et imprimé par nos soins

Alexia Dargentolle,
Christine Jeanjon
Céline Vedel
Pierre Boissière
Jean-Marc Borderie
Bernard Chazeau

Dépôt légal 1er semestre 2023

Le mot du maire



Nous voici aux abords de l'été avec je l'espère un peu plus de fraîcheur que l'année passée.

Comme à l'habitude, vous trouverez dans les articles de ce bulletin, les réalisations faites et à venir. Un point pour un mieux et bien vivre ensemble et les obligations qui nous incombent, édictées par la loi, qui devraient être notre façon de vivre en prenant attention à notre voisin.

Notre commune grandit, évolue avec la création de nouveaux services de santé ou de confort. Construction de 2 nouveaux cabinets médicaux, d'une maison de la Croix Rouge avec un pôle d'aide-soignant et un Village Seniors. Mais aussi la construction de 4 pavillons locatifs par l'ODHAC.

Des aménagements, aussi pour notre jeunesse avec la réalisation au stade d'un « City Park » et pour les plus petits l'installation de jeux de plein air à proximité du parking de l'école.

Une réflexion plus globale est engagée sur les possibilités de réduire les dépenses d'énergies. De ce fait une étude sur la rénovation énergétique des bâtiments de l'école, une optimisation de l'éclairage public sont en cours avec la volonté de ne pas réaliser d'emprunt. Challenge possible grâce aux aides du Conseil Départemental et de l'Etat, que je remercie pour leur soutien.

À l'heure où j'écris ce mot, de nombreux élèves et étudiants viennent ou vont transpirer sur leur feuille d'examen. Je leur souhaite toute la réussite possible. Que l'été soit l'occasion de réfléchir à leur avenir et surtout de décompresser.

Ce journal est toujours pour moi le lien essentiel avec vous tous. À la veille des grands chassés croisés sur les routes, je vous invite à rester prudents et attentifs lors de vos déplacements et vous souhaite de bonnes vacances pour certains et un bon repos pour tous, avec la joie de vous retrouver.

Georges Dargentolle

■ Infos pratiques

MAIRIE

Heures d'ouverture :

8h30-12h00 et 15h00-18h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

8h30-12h00, les mercredis.

Coordonnées :

Tél. : 05 55 57 50 72

 mairie.stmaurice87@orange.fr

 <https://www.saintmauricelesbrousses.fr/>



MAISON MÉDICALE 8 rue Jacques Brel

Chirurgien Dentiste

Docteur Amélie BRINGUIER

Docteur Arnaud BARRIN

Tél: 06 98 32 51 08

Mail: docteur.bringuieramelie@gmail.com

Médecin

Docteur Cécile CAHUZAC-POMPIER

Sur rendez-vous

Tél. : 05 55 57 53 47

Tél. : 06 84 36 67 04 (urgences)

Infirmières, soins à domicile

Gaëlle LAVIRON – Céline JIAT

Tél. : 05 55 50 14 07 ou 06 81 46 73 45

Orthophoniste

Sarah DUGEAY

Rendez-vous sur PERFECTIVE

Pédicure-Podologue

Fabienne MÉAUME

Sur rendez-vous – Tél. : 09 81 25 52 32

SANTÉ

Sophrologue

Pierre POMPIER sur rendez-vous

2 rue des peupliers

Tél. : 05 55 36 29 26

Masseur kinésithérapeute

Johann GUILBAUD sur rendez-vous

10 place de l'église

Tél. : 06 07 53 46 71

Psychologue

Catherine PORTIER

Ados et adultes sur rendez-vous

3 impasse Aimé Labrégère

Tél. : 06 84 38 92 27

Mail:

psychologuecatherineportier@gmail.com

NUMÉROS D'URGENCE

112

Numéro
d'Urgence
Européen

15

Urgences
médicales
(ou Samu)

17

Gendarmerie

18

Pompiers

114

Personnes
sourdes ou
malentendantes

05 56 96 40 80

Centre
Anti-poison

119

Enfance
maltraitée

3919

Violences
faites aux
femmes

■ Infos pratiques

SERVICES

Centre des finances publiques

Tél. : 05 55 08 36 37
12 avenue du Docteur Lemoyne
87500 Saint-Yrieix la Perche

Déchetterie

Tél. : 06 20 91 21 45
Voie du contournement 87800 Nexon
Du mardi au samedi
9h-11h45 14h-17h15

La Poste

8 Avenue de Limoges
87800 St Maurice les Brousses
Ouvrte du lundi au vendredi
de 9h30 à 12h
Levée du courrier tous les jours
à 12h00

SAUR

800 route de la Chabroulie 87170 Isle
Tél. : 05 87 23 10 00
Dépannage 24h/24 : 05 87 23 10 01
En point accueil du lundi au vendredi de 8h
à 18h

Médiathèque

25 bis rue François Chenieux
87800 Nexon
Tél. : 05 55 58 33 34
Ouvert Mardi 15h-18h,
Mercredi 10h-12h30 et 14h-18h,
Vendredi 15h-19h,
Samedi 10h-12h30 et 14h-17h

Communauté de Communes du Pays de Nexon/Monts de Châlus

28 av. François Mitterrand
87230 Châlus
Tél. : 05 55 78 29 29

Association d'Animation et de Jeunesse du Pays de Nexon et Monts de Châlus

Tél. : 05 55 58 11 05
<http://aajpn.over-blog.com>
5 Rue Jean-Jacques Rousseau
87800 Nexon

Maison France Service

Tél.: 05 55 58 11 05
5 rue Jean Jacques Rousseau 87800 Nexon
Lundi : 14h-19h
Du mardi au vendredi : 9h-12h 14h-19h
Franceservices.nexon@orange.fr

ENFANCE-JEUNESSE

Multi-accueil Parental Pirouett'Cacahuètes

2 Rue Jacques Brel
87800 St Maurice les Brousses
Tél. : 05 55 57 50 07
pirouettcacahuètes@mutualitelimousine.fr

Le Relais Petite Enfance « Les P'tits Bouts du Pays de Nexon »

4 rue Kilstett 87800 Janailhac
Tél. : 06.33.65.85.75 et 05 19 09 00 14
rpe2.cias@paysdenexon-montdechalus.fr

ALSH Le terrier des Galoupiaux (4-12 ans)

4 Rue Kilstett 87800 Janailhac
Tél. : 05 55 00 76 58

SOCIAL

Conciliateur de justice

En cas de besoin contacter la mairie de Saint
Maurice les Brousses

Assistante sociale / Référente autonomie

Sur rendez-vous
Maison du département
Voie de contournement 87800 Nexon
Tél: 05 55 58 30 91

Secours Catholique à Nexon

Les mardis et mercredis de 14h30 à 18h30
En cas d'urgence
Tél: 06 61 79 16 80
Pendant les permanences, une vente solidaire
de vêtements accessoires de mode est
proposée à très bas prix.

Secours Populaire à Nexon

Le 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois
De 9h à 12h et de 14h à 17h30 (les dons sont
acceptés pendant toute la durée des
permanences.)
Contact et information:
Fédération du Secours Populaire de la Haute-
Vienne
Tél.: 05 55 04 20 00 (hors permanence Nexon)
www.spf87.org

Les Restos du cœur à Nexon

28 Bis avenue Charles de Gaulle 87800 Nexon
Les jeudis des semaines paires de 14h à 16h30
Tél. : 05 55 79 89 89 ou 05 55 09 79 64 les
jours de permanences

■ La Vie Municipale – Conseils Municipaux

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2022

Vente d'un terrain à la SAS LEMAX.

Monsieur Chantereau de la SAS LEMAX souhaite acquérir une unité foncière rue des Écoles d'une surface d'environ 6 700 m² avant bornage.

Le projet de la SAS LEMAX est de réaliser un village sénior comprenant 18 logements de type 2 de 45m² groupés par 2 unités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de vendre à la SAS LEMAX les parcelles AO 30, AO 32 et AO 25 pour partie, soit une surface totale d'environ 6 700 m² au prix de 80 000 €.
- Dit que les frais de bornage du cabinet Duarte seront à la charge de la commune.
- Charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires.

Acceptation de sept avenants au marché « extension d'un cabinet pluridisciplinaire »

Suite à l'avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les avenants suivants :

Avenant n° 1 au marché SOCAMIP (lot 1 – gros œuvre – ravalement) portant le montant du marché de 72 180,84 € HT à 74 130,84 € HT.

Avenant n° 1 au marché LAGRIFFOUL (lot 2 – charpente bois) portant le montant du marché de 8 220,00 € HT à 8 420,00 € HT.

Avenant n° 1 au marché MAQUARIE (lot 5 – menuiserie bois) portant le montant du marché de 11 000,00 € HT à 11 580 € HT.

Avenant n° 1 au marché Entreprise RAYNAUD Jean-Marc (lot 6 – plâtrerie – isolation) portant le montant du marché de 30 825,00 € HT à 35 974,26 € HT.

Avenant n° 3 au marché SARL PFRIMMER Père et Fils (lot 7 – électricité) portant le montant du marché de 16 995,00 € HT à 28 235,00 € HT.

Avenant n° 1 au marché NMPC (lot 8 – équipements sanitaires ECS) portant le montant du marché de 13 673,66 € HT à 18 427,25 € HT.

Avenant n° 1 au marché CMCTP (lot 13 – terrassement- VRD) portant le montant du marché de 34 772,44 € HT à 32 454,68 € HT.

Loyers de la maison médicale

Des précisions sont à apporter sur les conditions de location des locaux de la maison médicale.

- Le loyer de l'orthophoniste est fixé à 350 € mensuel et la provision de charges sera de 90 € mensuel.
- Le loyer des locaux du cabinet dentaire est fixé à 900 € mensuel et la provision de charges sera de 90 € mensuel.

Ces loyers seront dus à compter du 1^{er} janvier 2023.

Participation de la commune à la construction d'un centre de secours à Nexon

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de construction du centre de secours sur la commune de Nexon.

Le montant de cette opération est estimé à 1 267 447 € HT.

Le plan de financement est déterminé comme suit :

État DETR :	20%
Département :	40%
SDIS (Société Départementale d'Incendie et Secours) :	10%
Commune de Nexon :	20%
Autres Communes :	10%

La participation de la commune de Saint Maurice les Brousses sera de 13 314,23 € .

Le Conseil Municipal accepte cette participation financière, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette opération.

■ La Vie Municipale – Conseils Municipaux

Demande de subvention au Conseil départemental pour la couverture du transept nord de l'église.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la couverture du transept nord de l'église est en mauvais état.

Les différents éléments ont subi les aléas du temps.

Les pièces de charpente déformées et fragilisées ont perdu de leur portance, les tuiles se délitent conduisant à des infiltrations sur la voûte du transept. La couverture en zinc présente des points faibles, fissures et déformations.

Il a été demandé à l'entreprise DULERY de faire un devis pour remédier à tous ces problèmes. Celui-ci s'élève à un total de 16 806,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches et de signer les documents nécessaires.

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire expose que les coûts de l'énergie électrique subissent une augmentation importante. De ce fait, il est nécessaire de réviser les tarifs de location.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 sauf pour les conventions signées antérieurement.

Réservation pour un week-end ou 2 jours consécutifs en semaine

Résident de la commune	Grande salle y compris tables et chaises	250 €
	Petite salle y compris tables et chaises	70 €
	Office avec ou sans couverts	70 €
Non résident de la commune	Grande salle y compris tables et chaises	600 €
	Petite salle y compris tables et chaises	140 €
	Office avec ou sans couverts	70 €
Association communale	Grande salle, petite salle, office, tables et chaises (l'ensemble)	110 €
Association extérieure	Grande salle, petite salle, office, tables et chaises (l'ensemble)	400 €
Activité commerciale	Grande salle, petite salle, office, tables et chaises (l'ensemble)	800 €

Réservation pour un jour en semaine

Résident de la commune	Grande salle y compris tables et chaises	130 €
	Petite salle y compris tables et chaises	45 €
	Office avec ou sans couverts	70 €
Non résident de la commune	Grande salle y compris tables et chaises	320 €
	Petite salle y compris tables et chaises	90 €
	Office avec ou sans couverts	70 €
Association extérieure	Grande salle, petite salle, office, tables et chaises (l'ensemble)	200 €
Activité commerciale	Grande salle, petite salle, office, tables et chaises (l'ensemble)	500 €

Il est précisé que dans le cas de l'intervention d'un traiteur qui demande un branchement électrique, un forfait de 20 € sera facturé en plus du prix de la location.

L'espace Juliette Gréco peut-être loué gratuitement trois fois par an aux associations communales.

▪ La Vie Municipale – Conseils Municipaux

SÉANCE DU 23 JANVIER 2023

Projet de construction de locaux de professionnels de santé - choix de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire expose le projet de construction de locaux pour des professionnels de santé nécessaire à l'accueil de nouveaux praticiens.

Les travaux ont été estimés à 175 000 € HT par la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'EURL EPURE Architecte Urbaniste à Nexon, 1^{er} contractant (mandataire) et à la SARL INTECH, 2^{ème} contractant, et charge Monsieur le Maire de réaliser les démarches nécessaires.

Aide de l'Etat au titre de la DETR

Étant donné que la maison médicale actuelle est occupée en totalité, il est nécessaire de construire un nouveau bâtiment comportant 2 cabinets destinés à des praticiens.

Un avant-projet de cette opération a été réalisé et le montant estimatif total du coût de l'opération est de 220 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu du coût des travaux, sollicite une aide de l'État au titre de la DETR 2023 et charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches utiles et de signer tous les documents nécessaires.

Aide de l'État au titre de la DETR, au Conseil Départemental de la Haute-Vienne et à l'Agence Nationale du Sport

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il pourrait être envisageable au vu des aides actuelles de l'État de construire un plateau multisports ou City Park.

La société KUBE a proposé un devis d'un montant de 58 470 € HT pour l'aire de jeu, et la société PIJASSOU, un devis d'un montant de 20 576 € HT pour la plateforme soit un total de 79 046 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Décide de prévoir ce projet afin de diversifier l'offre sportive pour la population de la commune.
- Au vu du coût de ces travaux, sollicite une aide de l'État au titre de la DETR 2023, une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et auprès de l'Agence Nationale du Sport.
- Charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches utiles et de signer tous les documents nécessaires.

La Vie Municipale – Conseils Municipaux

SÉANCE DU 28 MARS 2023

Vote des comptes administratifs 2023

Monsieur Bernard Chazeau donne lecture des comptes administratifs 2022, budget assainissement, budget principal de la commune dressés par Monsieur le Maire. Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité.

Attribution des subventions aux associations

Nom de l'association	Montant de la subvention attribuée	Nom de l'association	Montant de la subvention attribuée
Le Bleuets de France	100 €	Association des Parents d'Elèves	500 €
Jeunes Agriculteurs de Pierre Buffière	150 €	Association Pétaque des Espoirs	1 500 €
Prévention routière	100 €	Club La Joie de Vivre	200 €
Féd Mutilés du travail et accidentés de la vie	150 €	Comité des Fêtes de SMLB	1 500 €
Football Club	1 400 €	Coopérative Scolaire Ecole Jean Moulin	4 500 €
A.C.C.A	450 €	AMT Les Motoriciens	150 €
Débroussaillons l'Expression	1 500 €	Rock Métal Camp	500 €

Taux d'imposition pour l'année 2023 :

Après délibération, le Conseil Municipal décide ne pas augmenter les taux d'imposition et de les fixer comme suit pour 2023

- Taxe foncière (bâti) : 37,46 %
- Taxe foncière (non bâti) : 72,30 %

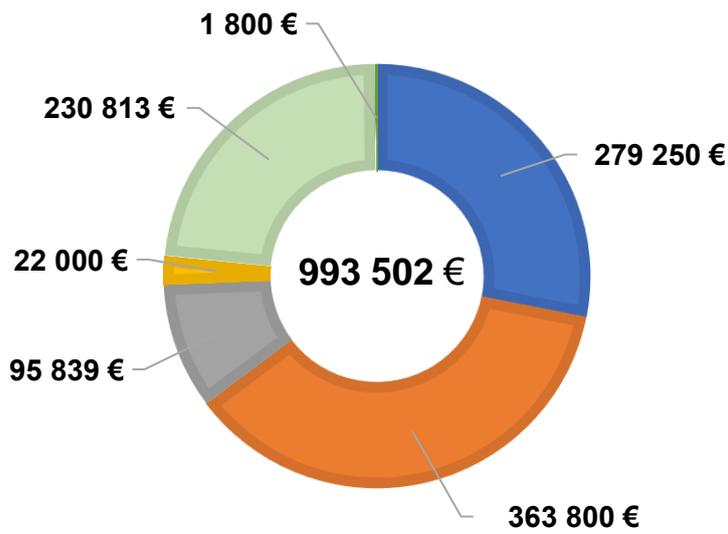
Vote des budgets primitifs 2023

Assainissement : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 119 429 € en section fonctionnement et à la somme de 287 401 € en section d'investissement.

Budget principal : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 993 502 € en section de fonctionnement et à la somme de 715 670 € en section d'investissement.

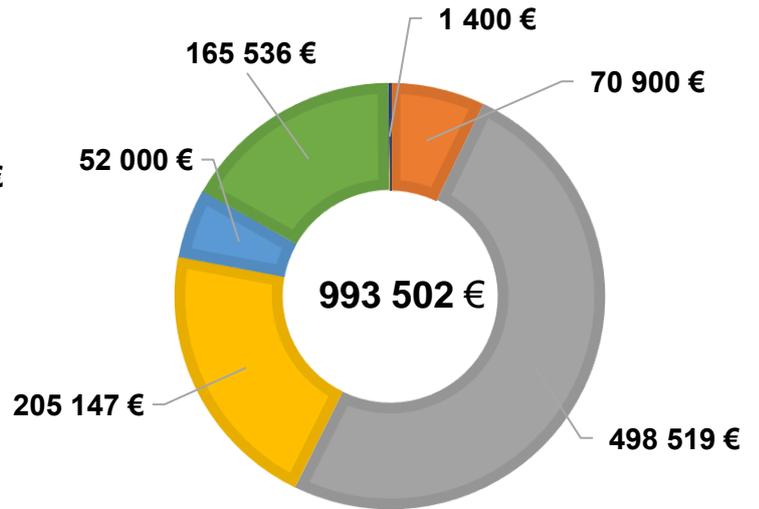
La Vie Municipale – Conseils Municipaux

Dépenses de fonctionnement 2023



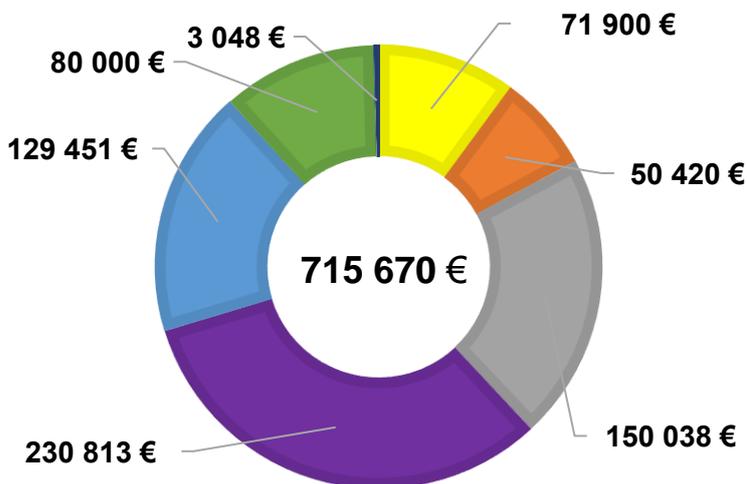
- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Charges gestion courante
- Intérêts emprunts
- Virement section investissement
- Divers

Recettes de fonctionnement 2023



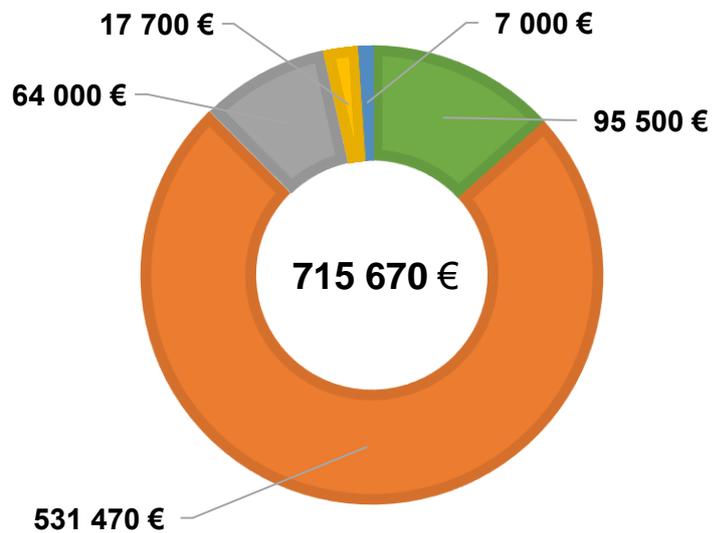
- Recettes de fonctionnement 2023
- Produits des services du domaine
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Résultat reporté
- Divers

Dépenses d'investissement 2023



- FCTVA / Taxe d'aménagement
- Subventions
- Emprunts
- Virement de la section de fonctionnement
- Excédent fonctionnement
- Recettes d'investissement
- Divers

Recettes d'investissement 2023



- Remboursement capital des emprunts
- Constructions
- Travaux
- Outillage-Matériel
- Participation Centre de Secours

■ La Vie Municipale – Conseils Municipaux

Demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction de locaux pour professionnels

Vu les démarches d'installations et sollicitations des professionnels médicaux et paramédicaux, étant donné que la maison médicale actuelle est occupée en totalité, il est nécessaire de construire un nouveau bâtiment comportant 2 cabinets destinés à des praticiens.

Un avant-projet de cette opération a été réalisé et le montant estimatif total du coût de l'opération est de 220 000 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches utiles et de signer tous les documents nécessaires.

Mise à jour du tableau des effectifs

Il est proposé de créer les postes suivants pour pouvoir nommer certains agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade au titre de la promotion interne :

- un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet (35heures)
- un poste d'agent de maîtrise territorial à temps non complet (25.75/35^e)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'adopter les créations d'emploi ainsi proposées à compter du 1^{er} mai 2023.

Aménagement de sécurité de la RD704 au sud du Vigen

Lors de sa séance consacrée aux infrastructures de mobilité du 9 mars 2023 le Conseil Départemental a réaffirmé sa position concernant l'aménagement de sécurité de la RD 704 (liaison St-Yrieix – Limoges) au sud du Vigen,

Les élus départementaux ont décidé de réitérer la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de sécurité d'un tronçon de 3 km sur cette voie, de confirmer l'intérêt général de l'opération présentée à l'enquête publique et d'approuver le dossier de déclaration de projet sur la base du dossier soumis à l'enquête publique de septembre 2022

Considérant que la route départementale 704, qui supporte dans cette section proche de Limoges un trafic d'environ 8 000 véhicules par jour, dont 6 % de poids lourds, présente des enjeux majeurs sur le plan de la sécurité routière,

Considérant qu'en dépit de nombreux aménagements ponctuels réalisés par le Département en liaison avec les collectivités traversées ces dernières années, le secteur au sud du Vigen reste un point noir en tant que zone d'accumulation d'accidents,

Considérant que le projet présenté par le Conseil Départemental a pour objectif de réduire cette accidentologie sur la portion de route concernée,

Considérant que ce projet, présenté à l'issue d'un long travail de concertation et d'instruction auprès des services de l'État, est exemplaire sur le plan environnemental, en renforçant la préservation des milieux naturels sensibles, la qualité des eaux superficielles et souterraines, l'intégration paysagère,

Considérant que le projet prend en compte également les difficultés de déplacement pour les exploitations agricoles avoisinantes et contribue aussi à assurer leur pérennité ; s'appuyant sur le tracé existant et de nombreux délaissés de voirie, il minimise l'impact foncier,

▪ La Vie Municipale – Conseils Municipaux

Considérant que cet aménagement, structurant pour ses utilisateurs et permettant de maintenir l'attractivité des territoires concernés, s'inscrit dans la suite de ceux déjà réalisés par le Département pour le désenclavement des territoires de la Haute-Vienne afin d'assurer des connexions sûres et rapides avec la capitale départementale et les grands axes nationaux,

Considérant les différentes procédures engagées par le Conseil Départemental pour aménager et sécuriser cet axe ; une DUP, émise en 2016, a été annulée en 2019 pour un vice de forme ressortant de la responsabilité de l'autorité préfectorale sans pour autant remettre en cause le fond du dossier et la nécessité de faire aboutir cet aménagement de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- se dit très favorable au projet d'aménagement de sécurité de la RD 704 au sud de la commune du Vigen
- demande de prendre en compte l'intérêt supérieur du territoire et de permettre la poursuite du processus d'aménagement de cette route départementale essentielle pour désenclaver le sud de la Haute-Vienne

Demande d'une subvention au Conseil Départemental pour l'optimisation de l'éclairage public

Face à l'augmentation des coûts de l'énergie, la commune souhaite étudier l'opportunité de moderniser ses points d'éclairage.

Il est nécessaire de réduire les dépenses et de maintenir l'éclairage public sur l'avenue de Limoges (RD704).

Une étude a été demandée au SEHV. Celle-ci doit permettre d'estimer les gains potentiels en consommations et en dépenses suite aux travaux et ainsi aider à évaluer les temps de retour sur investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- au vu de la dépense, décide de changer les lampes par des LED pour 60 points lumineux,
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne,
- charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches utiles et de signer tous les documents nécessaires.

■ La Vie Municipale – Travaux achevés

LE LOCAL DE STOCKAGE

Ce bâtiment réalisé en partie par le personnel communal sur la période hivernale est achevé. Deux entreprises sont intervenues pour parachever l'ouvrage, BI Construction de Saint Maurice pour la réalisation de l'enduit et Mr BOURLET de Burgnac pour les travaux électriques.

Ce local situé à l'arrière de la salle des fêtes permet de ranger du matériel qui n'est utilisé que ponctuellement pour les manifestations.



Coût total de l'opération : 17 000 € TTC

L'ENFOUISSEMENT ET LE DÉPLACEMENT DES RÉSEAUX

Un nouveau poteau dans la parcelle de Monsieur BONNAUD a été mis en place pour supporter la ligne aérienne en moyenne tension. Il remplacera le poteau actuellement positionné sur la place du lavoir.

Suite à l'enfouissement des réseaux, la dépose des lignes aériennes se fera courant juin-juillet.

Coût de l'opération : 26 000 € pris en charge par le Syndicat Energie Haute Vienne



L'ACHAT D'UN NOUVEAU MATÉRIEL EN REMPLACEMENT



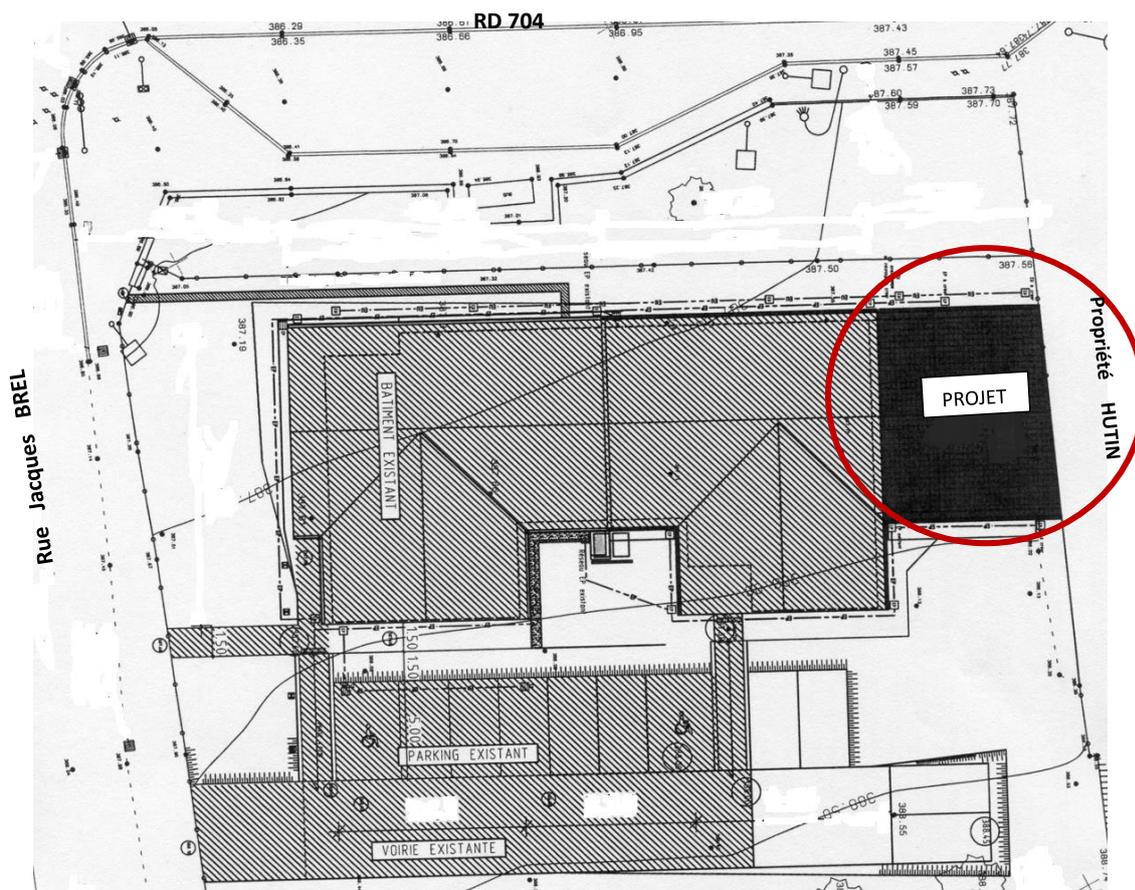
Suite à un incident en cours d'utilisation, le broyeur d'accotement a été endommagé. Après une estimation des travaux de remise en état, il a été décidé de ne pas le réparer et d'acquérir un nouveau matériel.

Ce nouveau broyeur, qui présente une largeur de coupe supérieure, a été réceptionné début mai par les agents municipaux.

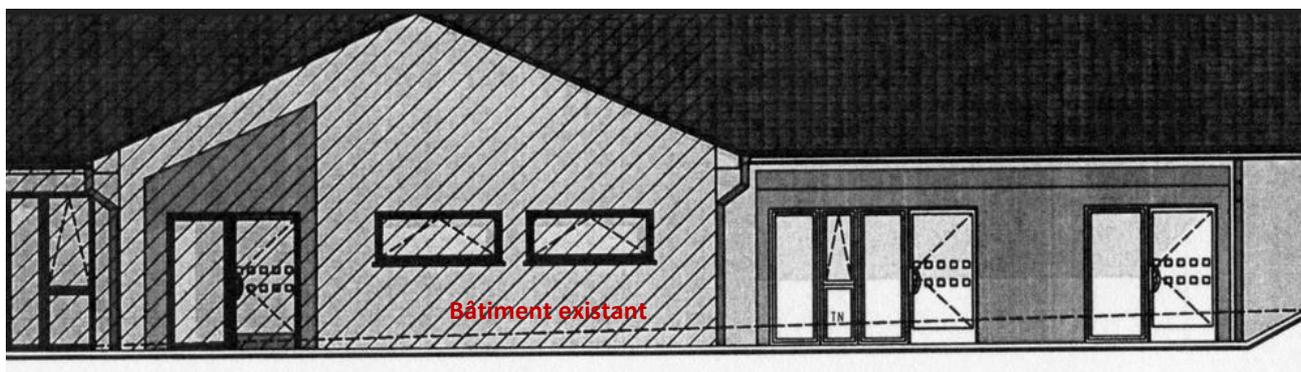
Montant de l'achat : 10 920 € TTC

■ La Vie Municipale – Travaux à venir

LA CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR PROFESSIONNELS DE SANTÉ



La façade Ouest



Le Conseil Municipal avait chargé le cabinet EPURE d'établir un projet de création de nouveaux locaux destinés aux professionnels du secteur médical.

Cette nouvelle structure sera construite en continuité du bâtiment existant. D'une surface utile de 92 m², elle proposera 2 cabinets de 24 m² chacun et un local « détente » commun à l'ensemble des praticiens de 14 m².

Début des travaux programmés pour fin 2023.

· **Montant total prévisionnel de l'opération : 220 000 € HT**

Subvention de l'État, Dotation Equipement des Territoires Ruraux : 30 %

Subvention du Conseil Départemental : 20 %

■ La Vie Municipale – Travaux à venir

LA CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS

Les jeux implantés sur le square du 19 mars 1962 ont été déposés pour laisser place à des habitations. Le mauvais état de ces structures en bois nous interdit leur réemploi.

La commission « jeunesse, sports et loisirs » a fait le choix de 4 nouvelles structures. Elles seront, dès leur réception, positionnées sur le terrain enherbé de la place du lavoir. Une réflexion est engagée par le Conseil Municipal pour l'aménagement de ce lieu en espace de détente et d'accueil agréable.

Montant global des achats : 9 800 € TTC

LA CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORT (CITY PARK)

Le Conseil Municipal réuni le 23 mars 2023, pour répondre à différentes sollicitations, a décidé d'implanter au stade municipal une structure multisport. La commission « jeunesse, sports et loisirs » a effectué des démarches auprès de différents fournisseurs pour établir un comparatif produit et coût. Après étude des différentes propositions, le choix s'est porté sur le fabricant « Sport et Nature ».

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour l'obtention d'aides financières affectées à ce type de projet.

LA RÉALISATION D'UNE PLATEFORME SUPPORT DES CONTAINERS DÉCHETS, RUE JACQUES BREL

Cette plateforme de 30 m² en béton a été réalisée par nos agents techniques sur un emplacement réservé par la commune au moment de la division parcellaire du terrain.

Le terrassement a été effectué gracieusement par une entreprise locale.

Une clôture sera réalisée sur les limites privées.

Montant des travaux : 1200 € TTC



■ La Vie Municipale – Travaux à venir

CONSTRUCTION D'UN VILLAGE SÉNIORS, ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

Cette structure réalisée par la SCI LMDI sera édifée sur la parcelle de terrain acquise à la commune entre la place du lavoir et le cimetière.

Monsieur CHANTEREAU, le promoteur de cet établissement, nous présente en quelques mots son projet.

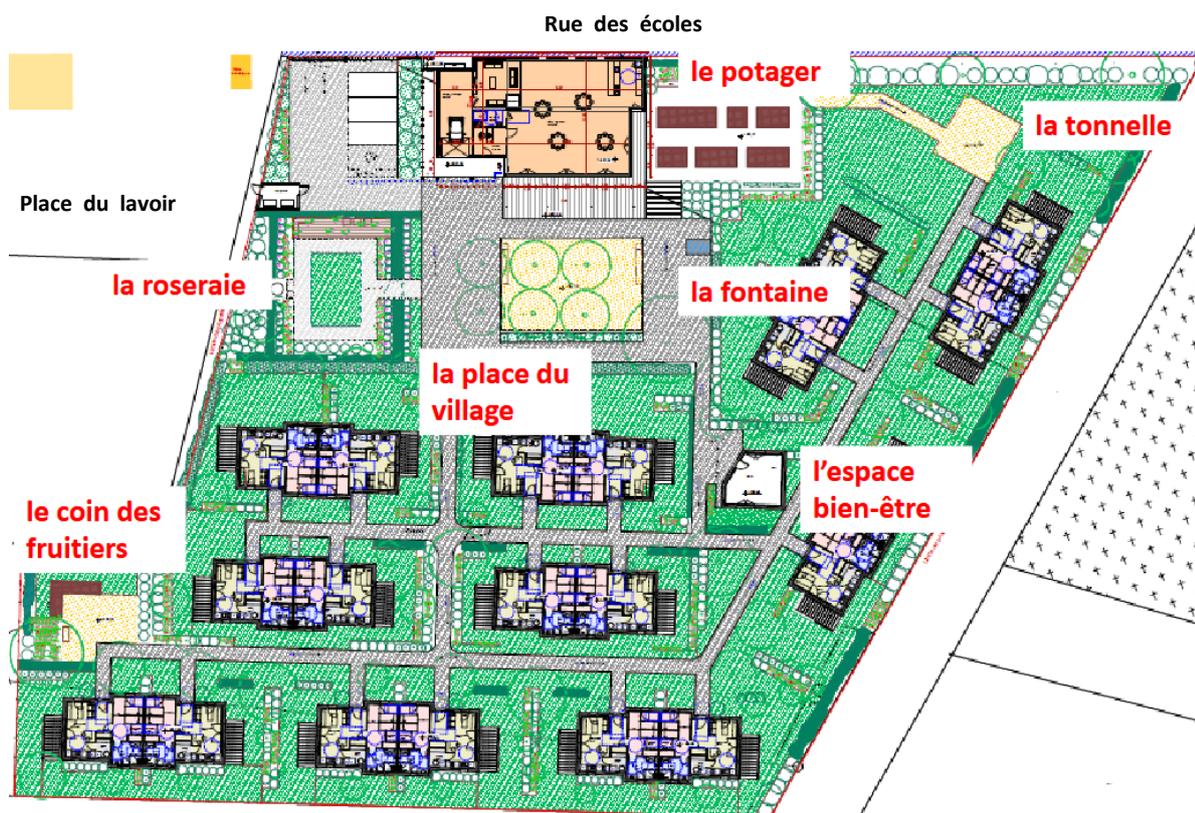


Le domaine a été pensé comme un petit village d'antan, avec sa place bordée d'arbres, sa fontaine, sa roseraie, son potager et son bâtiment principal en pierre de Saint Yrieix et charpente traditionnelle apparente mêlant authenticité et convivialité.



Véritable havre de paix, les 20 logements bénéficient tous d'un jardin privatif fleuri et d'une terrasse abritée par une pergola et sont répartis de manière espacée dans cet hameau entièrement piétonnier. Les pièces à vivre sont climatisées.

L'espace bien-être permettra aux résidents de profiter de services tels que coiffure, massage, soins esthétiques, mais aussi de se remettre en forme grâce à un vélo d'exercices.



Le bâtiment principal permettra quant à lui de se réchauffer au coin du feu dans un salon chaleureux, de profiter d'ateliers cuisine autour d'un îlot central entièrement équipé, de jouer au billard, de se restaurer sous une superbe charpente traditionnelle, ou bien de profiter du soleil sur la grande terrasse en bois.

Au Domaine du Lavoir, tout est pensé pour le bien-être et le repos des résidents...



■ Infos Mairie



INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Si votre enfant est né en 2020, pensez à réaliser son inscription scolaire à la mairie.

INSCRIPTION À LA CANTINE

Afin de gérer au mieux la cantine scolaire, l'inscription des enfants est obligatoire et doit être faite chaque année.

Toute inscription à la cantine se fait au secrétariat de mairie **avant le 30 juin 2023**.

Fiche d'inscription à télécharger sur le site de la commune et à remettre en mairie

Tout au long de l'année scolaire, en cas de changement momentané ou définitif, vous voudrez bien en aviser le secrétariat de mairie au 05.55.57.50.72.

INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

La date des inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2023-2024 est ouverte. Jusqu'au 20 Juillet 2023, vous pourrez bénéficier de la gratuité des frais de dossier.

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>



Nouvelle plateforme d'inscription : [Formulaire d'inscription - Okina \(nouvelle-aquitaine.fr\)](#)

INSCRIPTION RECENSEMENT CITOYEN

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen **à partir de votre 16^e anniversaire**. Vous devez le faire **dans les 3 mois qui suivent**. Vous avez jusqu'à la fin du 3^e mois pour le faire.

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Il est **obligatoire** de faire le recensement citoyen.

Après avoir fait votre *recensement citoyen* : Vous obtenez une **attestation de recensement**. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Vous êtes convoqué à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^e anniversaire.

Vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

Vous devez faire votre recensement

❖ **A la mairie de la commune de votre domicile.**

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même.

Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

❖ **Sur internet**

Vous devez utiliser ce service en ligne : [Recensement citoyen](#)

Vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

▪ Infos Mairie



MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Jours et horaires autorisés pour les travaux bruyants de bricolage, de jardinage, de tonte.

Arrêté préfectoral du 05 janvier 2021 en Haute Vienne.

Les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage, à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou l'arrosage, etc., susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage par leur répétition ou leur intensité, ne peuvent être effectuées que :

- les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h,
- les samedis, de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h,
- les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h

Obligations des propriétaires et/ou locataires

Entretien du trottoir devant une maison individuelle

Devant une maison individuelle, c'est à l'occupant que l'entretien du trottoir incombe (nettoyage, balayage des feuilles et l'hiver la neige, le verglas etc.) Il s'agit du propriétaire occupant, du locataire, de l'occupant à titre gratuit ou de l'usufruitier selon les cas. L'entretien peut tout à fait être délégué à une entreprise spécialisée si vous êtes dans l'impossibilité d'accomplir ces tâches vous-même. Les travaux de réfections sont à la charge de la commune.

Taille des arbres ou arbustes de haies

Les propriétaires ont l'obligation de taille et d'élagage. Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées , de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux y compris la visibilité en intersection de voirie. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public. Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil) les distances à respecter sont les suivantes :

- pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative.
- pour les plantations de moins de 2 mètres la distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative. La distance se calcule du milieu du tronc, de l'autre côté c'est la limite séparative qui sert de point de mesure.

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Si vos plantations empiètent sur le domaine public, l'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, comme à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Il est préconisé de ne pas tailler les haies entre le 15 mars et le 31 juillet afin de préserver la biodiversité et de ne pas déranger les oiseaux.

Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin feuilles, branches, etc. ?

Non, il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.

Cette interdiction est permanente. De ce fait les feux et l'écobuage sont interdits toute l'année.

▪ Infos Mairie



MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Troubles du voisinage causés par des aboiements de chiens

Les nuisances sonores causées par les aboiements de chiens sont envisagées tant par la loi et la jurisprudence, mais aussi souvent par la réglementation préfectorale comme pouvant constituer un trouble anormal de voisinage, en portant atteinte à la tranquillité publique.

Le Code de la santé publique envisage de manière générale le bruit causé par un animal :

Article R. 1334-31 : « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».

Les aboiements d'un chien sont considérés par la loi comme des nuisances domestiques. En somme, ils sont perçus comme aussi perturbants pour le voisinage que des bruits de tondeuse à gazon, de musique ou de télévision forte, de chants, de cris ou encore de talons, etc.

Décret n° 2023-384 du 19 mai 2023 relatif au régime de protection des allées d'arbres et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique.

Abattage des arbres d'alignement : la décision revient désormais au seul préfet

Un nouveau décret d'application de la loi 3DS est paru au Journal Officiel du 21 mai 2023 : il détaille les règles de la nouvelle procédure d'autorisation préalable pour l'abattage des arbres le long de la voirie, procédure qui est désormais entre les mains du préfet.

La loi 3DS du 21 février 2022, celui des alignements d'arbres le long de la voirie publique fait l'objet de [l'article 194](#). Cet article dispose qu'il est interdit d'abattre un arbre faisant partie d'un alignement, sauf lorsque l'état sanitaire ou mécanique du ou des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes ou des biens ou un risque sanitaire pour les autres arbres. Dans ce cas, l'abattage est possible sous réserve d'une déclaration préalable auprès du Préfet du Département, qui doit alors informer sans délai le Maire de la commune concernée.

Par ailleurs, un abattage peut être autorisé par le Préfet lorsque cela est nécessaire pour les besoins de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements.

Dossier et sanctions

Le décret détaille le contenu du dossier de déclaration de la demande d'abattage auprès du Préfet qui doit notamment comporter, si l'abattage se fait pour des raisons de santé de l'arbre, une étude phytosanitaire. Le décret précise clairement que la décision d'abattre ou non un arbre est prise par le seul Préfet, qui « peut s'opposer aux opérations objet de la déclaration, ou les subordonner au respect de prescriptions destinées à garantir l'effectivité des mesures de compensation, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de la déclaration ».

Le décret fixe les sanctions : une amende de 5e classe frappera ceux qui procèdent à de tels travaux sans avoir procédé à la déclaration en préfecture, ou en n'ayant pas tenu compte du refus du Préfet.

■ Infos Mairie

Remise des calculatrices aux élèves de CM2



La fin de l'année scolaire approche et annonce une étape cruciale pour les 14 élèves de CM2 avec le passage en 6^{ème}.

Jusqu'à présent la commune offrait aux enfants un outil pédagogique incontournable : le dictionnaire. Cette année les élus ont choisi de doter les futurs collégiens d'un nouvel outil tout aussi indispensable et pratique, figurant sur la liste des fournitures scolaires : la calculatrice.

■ Vie locale

Nouvelle offre sur la commune

Création graphique et illustration par Camille Lajoinie

<http://www.behance.net/cam87800c8cb>

Contact: augrenierdessonges@gmail.com

■ Vie locale

Cérémonie du 8 mai 2023

Message de M. Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État aux anciens combattants et à la mémoire

8 mai 1945, il y a 78 ans : l'Allemagne nazie capitule devant les Alliés réunis à Berlin. C'est la Victoire.

Ce jour-là, les forces de la liberté triomphent non seulement contre une armée, mais aussi contre une idéologie qui écrasait l'Europe et la liberté de ses peuples. Après six années de guerre, l'écho de l'Armistice se répand partout sur le continent, apportant aux peuples la joie de la Libération, et la fierté d'avoir vaincu.

Après six années de terreur, la lumière se lève enfin sur tout un pays, révélant à la fois l'opprobre de ceux qui ont collaboré, et le courage de ceux qui ont résisté pour permettre la Victoire.

Il y a 80 ans, l'année 1943 fut une année terrible. La répression s'accroît, l'extermination des Juifs d'Europe et des opposants au régime nazi bat son plein. Pourtant, le cours de la guerre change. A l'Est, les armées nazies ont perdu la bataille de Stalingrad. Au sud, les Alliés ont débarqué en Afrique du Nord. Ils le feront bientôt en Italie. La Corse est libérée en septembre. Nos outre-mer se distinguent dans les trois océans et notamment dans les Antilles et en Guyane par la Dissidence opposée à Vichy. La deuxième division blindée du général Leclerc est créée, elle débarquera quelque mois plus tard en Normandie, avant de libérer Paris, puis Strasbourg. Il n'y a plus une parcelle de notre territoire où l'on ne compte de résistants à l'occupant.

Chacun peut ressentir que le destin des armes a basculé. Même si la lutte sera encore longue : « L'épreuve présente n'est pas terminée, mais voici qu'au loin se dessine la fin du pire drame de notre histoire », indique le général de Gaulle aux Français libres et aux Français occupés dans son message du 14 juillet 1943.

La Résistance s'unit partout en France, et, sûre de l'issue finale du combat, s'engage dans l'élaboration de ce qui réunira les Français après la guerre. Les ombres qui pèsent sur le destin de la Nation s'éclaircissent assez pour qu'un dessein pour la France d'après-guerre puisse commencer à être tracé.

Avec la fin du conflit apparaissent de nouveaux défis pour reconstruire l'Europe, pour renouer avec la démocratie et pour soutenir nos soldats qui poursuivent le combat dans une guerre qui n'est pas encore achevée en Asie. Il faudra enfin tirer les conséquences des échecs militaires de 1940 pour renforcer les armées de la France face aux menaces qui la visent. Hier comme aujourd'hui, c'est un combat que nous ne devons pas perdre de vue.

Avec la Victoire, vient aussi le retour des prisonniers, des déportés et la longue attente de ceux qui ne reviendront pas, ayant sacrifié leur vie pour notre liberté. Enfin, il y a tous ceux que plus personne n'attend, car ils ont été déportés par familles entières dans des convois vers l'Est, qu'un holocauste achevait.

Écoutons les survivants et les vétérans qui nous transmettent la mémoire de leurs compagnons, pour que leur témoignage ne disparaisse pas avec eux et qu'il inspire ceux qui s'imaginent leur liberté pour définitivement acquise.

Souvenons-nous enfin du sang versé : il fut le prix de notre liberté. Mourir pour que d'autres puissent vivre libres : c'était le prix exorbitant dont plus de 10 millions de soldats alliés se sont acquittés. Un prix qui, hier comme aujourd'hui, augmente à chaque renoncement, à chaque fois que nous oublions notre passé.

Au bout, le 8 mai 1945 offrit la plus grande gloire du monde aux femmes et aux hommes qui n'avaient pas cédé. La Victoire leur offrit la liberté.

Vive la République.

Vive la France.



■ Vie locale



Crèche

Après la visite du Père Noël, beaucoup de cadeaux et un peu de repos, Pirouett' Cacahuètes a commencé cette année 2023 par plusieurs activités :

- Atelier psychomotricité : En partenariat avec le RPE de la Communauté de Communes Pays de Nexon/Monts de Châlus et l'EAJE Lili Prune à Les Cars, plusieurs séances ont été animées par les professionnelles des structures. Ces rencontres permettent aux enfants de découvrir un nouveau lieu (espace récréatif à Nexon) et de nouvelles personnes tout en s'éveillant avec la motricité. Elles permettent également aux professionnelles des structures (RPE et EAJE) de faire connaissance.
- Accueil de loisirs de Janailhac : Afin de faciliter le passage crèche/accueil de loisirs, nous avons choisi de créer une passerelle. Nous avons été visiter les lieux et les enfants ont pu participer à des activités, rencontrer les professionnels et ainsi être rassurés pour leur futur accueil au Terrier des Galoupiaux.
- Atelier découverte Babyhand : En partenariat avec Hand Sud 87 et l'EAJE Le Jardin des Loupiots à St Priest Ligoure, une séance découverte a été proposée au gymnase de Nexon. Petits et grands ont pris beaucoup de plaisir à participer.
- Visite à l'EPHAD de Nexon : Afin de proposer un échange intergénérationnel, nous avons été rendre une petite visite aux résidents. Ce moment a permis à tout le monde de passer un moment convivial tout en faisant du sport en musique.
- Médiathèque Markoff : Des rencontres toujours aussi régulières afin d'éveiller nos chères « têtes blondes » aux livres.
- Visite de la caserne des pompiers : Les pompiers de Nexon nous ont accueilli pour faire découvrir cet univers à des enfants fascinés et émerveillés de monter dans un camion rouge équipé d'une sirène très sonore !
- RPE (Relais Petite Enfance) /Ludothèque La Marelle Limousine: Une matinée de jeux a été organisée à Pirouett pour passer un moment ludique et amusant !

Différentes sorties sont programmées pour le reste de l'année, nous vous en ferons part lors du prochain bulletin.

Vous souhaitez avoir des informations, faire une demande d'inscription, n'hésitez pas à aller voir sur le site de la Mutualité Française Limousine, rubrique Petite Enfance puis crèche de St Maurice les Brousses.

Vous pouvez également prendre contact avec nous au 05.55.57.50.07 ou par mail pirouettcacahuetes@mutualitelimousine.fr



■ Vie locale

FNATH

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences : l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social, salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent et entreprennent avec les adhérents les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour nous contacter :

FNATH 87

6 Av du Pt Sadi Carnot – 87350 PANAZOL

fnath.87@orange.fr

05 55 34 48 97



Soutien à la SPA de Limoges et de la Haute-Vienne

La SPA de Limoges et de la Haute Vienne est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901. Elle fonctionne grâce à une équipe de salariés et de bénévoles. Elle est aujourd'hui en grande difficulté financière et est menacée de fermeture.

En plus du rôle de refuge et des missions qui en découlent (recueil et soin des animaux perdus non réclamés et abandonnés, protection et prise en charge des animaux en souffrance et amélioration de leur sort, poursuite devant les tribunaux des auteurs de mauvais traitements), la SPA87 a depuis 1987 celui de fourrière, mission de service public, qui consiste à prendre en charge les animaux trouvés errants sur la voie publique.

La SPA 87 : c'est 15 salariés.

En 2022, 1723 animaux dont 671 chiens (115 en maltraitance), 1024 chats (9 en maltraitance), 25 lapins et 3 furets ont été accueillis.

Les frais vétérinaires ont tourné autour des 400 000 euros, 30 tonnes de nourriture ont été nécessaires pour nourrir les animaux.

La SPA87 ne procède pas à des euthanasies pour « faire des économies » ou « faire de la place ».

L'association ne vit que grâce aux dons, adhésions, adoptions et legs.

Si aucune solution n'est trouvée, la fourrière puis le refuge pourraient fermer avec des conséquences inimaginables.

C'est pourquoi une cagnotte a été mise en place, chaque euro collecté compte afin de pouvoir continuer à sauver, nourrir, soigner, améliorer les conditions de vie des animaux du refuge.

Envie de les aider, rendez-vous sur

[Cagnotte : Soutien à la SPA de Limoges et de la Haute Vienne - Leetchi.com](https://www.leetchi.com/c/soutien-a-la-spa-de-limoges-et-de-la-haute-vienne)

et partagez cette cagnotte !

■ Vie scolaire : Ecole Jean Moulin

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE JEAN MOULIN

La deuxième partie de l'année scolaire a été riche en actions.

Les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 ont mis en œuvre un projet théâtre autour de la différence.

Les enseignantes ont étudié en classe deux albums de littérature jeunesse (*La petite casserole d'Anatole* d'Isabelle Carrier et *Les gens sont beaux* de Baptiste Beaulieu) ; Françoise Roux, professeur de théâtre, a ensuite travaillé avec les élèves et a adapté les textes des ouvrages pour en faire deux pièces qui ont donné lieu à deux représentations : une pour tous les élèves de l'école et une autre pour les familles.

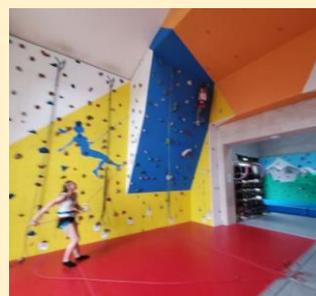
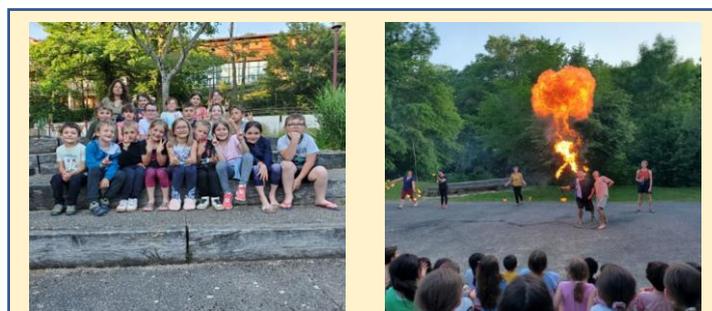
Ce projet a été très riche pour les élèves qui se sont tous investis grandement.



Pour clore cette thématique, les deux classes vont à l'espace Noriac à Limoges le 26 mai pour assister à une pièce de théâtre intitulée Hans Christian, le plus grand conteur du Danemark ; celle-ci retrace le parcours scolaire difficile d'Andersen à cause de sa dyslexie.



Les élèves de maternelle se sont rendus au musée Cécile Sabourdy de Vicq-sur-Breuilh.



La classe de CP-CE1 est partie du 30 mai au 1^{er} juin en classe de découverte à Lathus. Au programme : escalade, poney, accrobranche...



Le 15 mai, les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 sont allées passer une journée à Paris avec ascension de la tour Eiffel et visite du musée Georges Pompidou.

La classe bleue va de nouveau avoir lieu cette année pour deux classes : les MS-GS et les CP-CE1. Elle se déroulera du 26 au 30 juin à la Villasport de St Yrieix la Perche.

Enfin, l'école a été retenue pour le projet « Une chorale pour mon école » ; Lynda Bisch, dumiste, prépare actuellement les élèves pour le spectacle de fin d'année qui se déroulera le 30 juin.

■ Environnement et Ecocitoyenneté

Plantation de chênes sur la voie romaine

Le Conseil Municipal a décidé de poursuivre la plantation d'arbres sur la voie romaine. Neuf chênes pédonculés viennent compléter l'alignement en bordure de la voie et un chêne des marais planté en novembre 2021 a été remplacé.

Coût de l'opération : 450 €

Non subventionné



Optimisation éclairage public

Le Conseil Municipal après réflexion, a décidé de ne pas éteindre l'éclairage public.

Toutefois afin de limiter les dépenses il a été demandé au SEHV de faire une étude et une proposition pour équiper l'ensemble des candélabres de LED. Le coût est important mais grandement minoré par une subvention du SEHV et du Conseil Départemental.

Avec une économie d'environ 70 %, le retour sur investissement va rapidement et considérablement diminuer la dépense électrique annuelle.

Economiser l'eau potable

On consomme beaucoup d'eau pour se laver surtout. Et souvent plus que nécessaire. Nos conseils pour utiliser l'eau sans la gaspiller.

On consomme beaucoup d'eau (du robinet) : 148 litres d'eau par personne et par jour en moyenne. Les ressources sont importantes mais ce n'est pas une raison pour en gaspiller. Or, on en consomme souvent plus que nécessaire, même si cette consommation d'eau a tendance à baisser au cours du temps.

L'eau, on l'utilise surtout pour se laver (bain, douche, brossage des dents, etc.) et dans les toilettes.

Selon l'ADEME, on consomme l'eau à raison de :

- ⌚ WC : 20 %
- ⌚ Bains et douches : 39 %
- ⌚ Lave-linge: 13 %
- ⌚ Lave -vaisselle : 7 %
- ⌚ Jardin : 4%
- ⌚ Nettoyage : 4%
- ⌚ Boisson : 1 %

On voit tout de suite sur quels postes les petits gestes vont permettre d'importantes économies d'eau.

■ Environnement et Ecocitoyenneté

Economiser l'eau potable

1. Prendre une douche courte plutôt qu'un bain

On opte donc pour une douche courte. **En plus d'économiser de l'eau, on consomme moins d'énergie** car il faut chauffer moins d'eau. Remplacer un bain par une douche une fois par semaine, c'est une économie de 50€ par an.

2. Utiliser un pommeau de douche économique

3. Chasser moins d'eau dans les toilettes

Ce sont les toilettes qui consomment le plus d'eau à la maison.

Pour économiser l'eau, on peut remplacer la chasse d'eau par une **chasse à deux boutons**.

Pas envie ou pas possible de changer toute la chasse ? Alors on adopte le système D pour **réduire le volume de la chasse** : on dépose dans le réservoir une ou deux **bouteilles** en plastique (fermées) remplies d'eau.

4. Détecter et réparer les fuites

Un robinet qui fuit goutte à goutte représente une perte de 4 litres/heure soit presque 200 € /an.

Une chasse d'eau qui fuit consomme 25 litres/heure, soit plus de 1200 €/an.

5. Éviter de laisser couler l'eau inutilement

6. Choisir des appareils économes et utiliser le programme « éco »

7. Arroser avec parcimonie

8. Utiliser des toilettes sèches

9. Utiliser de l'eau de pluie

L'eau potable n'est nécessaire que pour 5% de notre consommation d'eau. Pour le reste, on peut utiliser de l'eau de pluie.

En fonction de l'utilisation (ménage, jardin, toilettes, lave-linge, douche), le niveau de filtration sera différent. On se renseigne bien au préalable pour ne pas faire de bêtise. Évidemment, ce conseil s'adresse plutôt aux personnes propriétaires de leur logement... Cela dit, utiliser l'eau de pluie au jardin est très facile pour tous.



■ Zoom : BI Construction



Depuis quand êtes-vous installés sur la commune ?

Nous sommes installés sur la commune de Saint Maurice les Brousses depuis le 11 avril 2022 date à laquelle nous avons débuté notre activité.

Pourquoi ce choix ?

Nous étions collègues depuis plusieurs années. De notre entente est née l'envie de créer notre société. C'est donc naturellement que nous nous sommes associés. L'un d'entre nous étant domicilié à Saint Maurice les Brousses, c'est avec évidence que nous nous sommes basés sur la commune.

En quoi consiste votre activité ?

Notre activité est constituée d'activité de maçonnerie/couverture et rénovation.

Que proposez-vous à vos clients ?

BI Construction propose ses services pour tous travaux de maçonnerie: ouverture dans un mur porteur, agrandissement et construction, terrasse, entrée, escalier...

Mais également de la couverture: rénovation de toiture, pose d'écran sous-toiture, pose de gouttière zinc...

Quels sont vos jours et horaires d'ouverture ?

Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 8H à 18H.

Comment vous joindre ?

Tél: 06.12.73.78.82 ou 06.36.83.42.80

Mail: biconstruction87@gmail.com

Bern'art peinture



Depuis quand êtes-vous installés sur la commune ?

Novembre 2022

Pourquoi ce choix ?

J'habite sur la commune

En quoi consiste votre activité ?

Peinture intérieure (salon, cuisine, chambre...) , peinture extérieure (ravalement de façade, les avant-toits, les volets...) et revêtements muraux et sols .

Que proposez-vous à vos clients ?

Je propose un accompagnement complet pour l'embellissement de la maison, du devis, suivi de conseil décoratif et technique jusqu'à la réalisation des différents travaux.

Quels sont vos jours et horaires d'ouverture ?

Du lundi au vendredi de 8h-12h et de 13h30-17h30

Comment vous joindre ?

Au 06.65.46.06.59 et
par mail alexandre@bernard-peinture.fr

■ Zoom : SARL Cyrille Peinture

Depuis quand êtes-vous installés sur la commune ?
2017



Sarl
Cyrille Peinture

Pourquoi ce choix ?

Ayant travaillé pendant 18 ans comme peintre dans la fonction publique hospitalière et passionné par mon métier, j'ai voulu concrétiser mon projet en créant mon entreprise.

En quoi consiste votre activité ?

Peinture intérieure et extérieure
Papiers peints
Revêtements de sols et de murs
Pose de placoplâtre et réfection des bandes

Que proposez-vous à vos clients ?

Je me déplace pour toutes demandes de devis gratuitement suivant leurs projets et leurs choix en les conseillant sur mes différentes techniques de travail

Quels sont vos jours et horaires d'ouverture ?

Du lundi au samedi de 8h à 18h

Comment vous joindre ?

Tel : 06.88.12.05.04

Par mail : cyrille.jourde@orange.fr

Du nouveau dans votre Carrefour Contact!



Le 30 mai, la gérance de votre magasin a changé ! Johan, Victor, David, Enzo, Baptiste et nous-même, Séverine et Jessica sommes ravis de vous accueillir du lundi au samedi de 8h à 20h ainsi que le dimanche matin de 9h à 13h.

Nous espérons pouvoir mettre rapidement en place différents services tel que "relais colis" et bien d'autres encore ! Prochainement, nous vous proposerons également un grand choix de colis barbecue au rayon boucherie pour vos grillades estivales !

Dans l'attente de vous croiser dans les allées de notre magasin, nous restons joignables au 05.55.71.83.27 pour toutes questions ou renseignements.

A très vite... l'équipe Carrefour Contact

■ La vie associative

Association des Parents d'élèves

L'Association des Parents d'Elèves a pour unique objectif de récolter des fonds, intégralement reversés aux coopératives scolaires, et ce en organisant tout au long de l'année des manifestations. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'équipe enseignante.

Contacts : ape.smlb@gmail.com ou page Facebook



Une sortie de crise sanitaire marquée par la reprise d'événements pour l'APE !

En février 2023, **le carnaval !** Après une journée déguisée à l'école, les enfants, les familles, les enseignants et le personnel municipal se sont retrouvés à l'espace Juliette Gréco. Un succès qui sera certainement développé pour l'année prochaine.



Le même week-end de février, l'association a fait appel à « Cécile animation » pour l'organisation de son **Loto**. Un événement qui a fait salle comble et qui a ravi les joueurs inconditionnels comme les occasionnels. Chaque enfant (jusqu'à 12 ans) est reparti avec un cadeau.



Au printemps, la traditionnelle **vente des plants** avec l'horticulteur «De la fleur au jardin» de Saint-Yrieix-la-Perche permet d'embellir nos jardins et de faire des bénéfices pour les coopératives scolaires.

Rendez-vous le vendredi 30 juin pour **la fête de l'école**. L'organisation est en cours de finalisation avec le corps enseignant pour permettre une animation avant et après le spectacle des enfants qui a été préparé tout au long de l'année scolaire.



Nous travaillons déjà sur des nouveautés à proposer pour l'année scolaire 2023-2024.... Les nouveaux membres sont les bienvenus, n'hésitez pas à nous contacter.

Toutes les ventes sont au profit des enfants de l'école pour les voyages, sorties scolaires, l'achat de livres...

« La règle d'or : profiter d'un bon moment en créant un lien social entre les enfants, les parents et les habitants de la commune ou en-dehors ».

Au plaisir de vous voir.

Les membres de l'APE

■ La vie associative

Association Sanda Nexon



La saison 2022/2023 qui prend fin a été ponctuée par deux échanges inter-disciplines et inter-fédérations auxquels quelques membres du club ont participé.

Un stage multi-disciplines d'Arts Martiaux chinois sous l'égide de la FWF à Tulle. Nous avons été initiés au Wing Chun (un des maîtres fut Yip Man), au Jeet Kune Do (créée par Bruce Lee), au Shuai Jiao (lutte chinoise) et au Tai Ji Quan.

Un stage inter-disciplines organisé par la Z.I. Limousin de la F.F.Karaté au Dojo Robert Lecomte à Limoges. Plus de 70 participants ont échangé leurs pratiques du Karaté, du Krav Maga (techniques de combat et de self-défense d'origine israélienne) animé par Maurice Morange et du Sanda animé par nos coaches.

L'ouverture à d'autres disciplines, d'autres clubs et d'autres fédérations est très enrichissante et peut nous permettre de progresser dans la pratique de notre discipline. La saison prochaine, nous tâcherons de proposer de nouveaux échanges à nos adhérents.

"Celui qui ne progresse pas chaque jour, recule chaque jour" a dit Confucius.

Pour l'association,
Le président,
Marc Desailly



■ La vie associative

Association de Pétanque St Maurice-Nexon

C'est encore un beau début de saison pour le club de pétanque Les Espoirs de St Maurice Nexon avec une très bonne représentation sur diverses compétitions.

En championnat départemental des clubs à la mi saison 2 équipes premières de leur poule: l'équipe 3 coachée par Franck Desbordes et l'équipe 4 coachée par Teddy Bignaud. L'équipe 7 de Jean Christophe Carpe est quant à elle 2e et les équipes 5 et 6 sont autour du milieu de tableau. L'équipe 2 de Stéphane Vassal, en 2e division, ne peut qu'espérer le maintien et on lui souhaite une bonne 2e phase de saison.

Concernant les championnats ce fut une belle saison pour notre club car nous avons été représentés durant les 2 journées de compétition pour la plupart des catégories et nous sommes fiers d'ajouter à notre modeste palmarès quelques titres supplémentaires.

- En doublette jeunes l'équipe : Justine CARPE-Kenzy ADAM est championne départementale
- En triplette jeunes l'équipe : Justine CARPE-Kenzy ADAM et Marwan OUCI est championne départementale et accède au championnat régional du 27 et 28 mai à Champdeniers (79)
- En triplette féminin : l'équipe Stéphanie CARPE, Isabelle REJOU et Marie Charlotte CARPE est vice-championne départementale et qualifiée pour le championnat régional à Hagetmau le 20 mai

Et enfin en tête à tête senior Christophe LASCAUD décroche le titre de champion départemental et se qualifie pour le championnat de France à Auxerre (89) les 22 et 23 juillet.

Dans les autres qualifications nous félicitons Raymond ADAM qui s'incline en demi-finale du championnat tête à tête départemental et se qualifie pour le championnat régional à Bouresse (86) le 28 mai, l'équipe Jean Luc ROBERT Raymond ADAM et Carl CAPELOT qui s'incline en demi-finale du triplette senior et se qualifie pour le championnat régional à Hagetmau le 20 mai et la doublette mixte composée de Marie Charlotte CARPE et Carl CAPELOT qui s'incline également en demi-finale du championnat départemental et se qualifie pour le championnat régional à Hagetmau le 21 mai.

Concernant la coupe de France, notre équipe a passé le 1er tour départemental lors de la rencontre du 8 mai qui s'est déroulée au stade de St Maurice contre l'équipe de Compreignac.

Du côté des manifestations nous préparons l'organisation de notre 1er Grand Prix de la ville de St Maurice les Brousses qui aura lieu le 14 juillet au boulodrome de Limoges. Cette compétition régionale est ouverte aux triplettes seniors, doublettes féminines et triplettes jeunes. Pour cette première édition nous espérons y voir un maximum de compétiteurs.

Renseignements auprès du Président Olivier LAPORTE 06.50.23.93.15 ou du Secrétaire Adjoint Jean Christophe CARPE 06.75.21.71.62



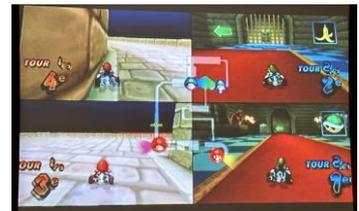
■ La vie associative



Comité des fêtes

L'année 2023 a encore été riche en événements et en manifestations. Je remercie chaleureusement les bénévoles pour leurs idées, leur dynamisme, leur disponibilité et leur travail.

- **Le Samedi 17 décembre** a eu lieu la représentation de Noël présentée par « les enfants du théâtre » qui nous ont offert un spectacle de qualité.
- **Le dimanche 18 décembre** a eu lieu notre traditionnel marché de Noël qui a remporté un vif succès. Cette année, encore, les balades en calèche ont rythmé la journée pour le plus grand plaisir des petits et des grands ainsi que celui du papa Noël qui avait mis ses rennes au repos.
- **Le 4 février** a eu lieu le concours vintage Mario Kart Wii, qui a vu s'affronter une dizaine d'équipes dans des courses endiablées et des équipes de foot s'affronter sur FIFA.
- **Dimanche 14 mai** s'est tenu le désormais traditionnel vide grenier de printemps qui a vu défiler bon nombre de visiteurs pour le plus grand plaisir des exposants.
- **Week-end du 3 et 4 juin** a eu lieu la fête foraine avec ses manèges.
 - Le samedi le marché pique-nique a eu lieu à partir de 18h, les producteurs étaient là pour proposer leurs produits que nous avons cuit sur place et dégusté pendant que les enfants ont profité des attractions foraines.
 - Le dimanche, un marché aux fleurs et un vide grenier ont animé la journée.



Les prochaines manifestations à venir :

- **Samedi 17 juin 2023 : Spectacle de fin d'année de l'atelier théâtre**
- **Dimanche 17 septembre 2023 : Vide grenier d'automne**
- **Samedi 18 novembre 2023 : Soirée Cabaret avec le groupe « Back to Queen »** (Venez vous replonger dans l'ambiance des concerts de Queen avec ce formidable groupe)
- **Dimanche 17 décembre 2023 : Marché de Noël**



A la rentrée, les activités hebdomadaires: Zumba animée par Nicolas FICHOT, le Pilates animé par Myrsini POLITI et l'activité théâtre, animée par Françoise ROUX, devraient être reconduites.

Pour rappel un blog est à votre disposition : <http://comitedesfetesstmaurice.eklablog.com/> . Vous y retrouverez les photos des manifestations. N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter afin d'être informé des nouvelles publications.

Une page Facebook est aussi à votre disposition (Tapez comité des fêtes de saint Maurice) dans la barre de recherche Facebook. Vous pourrez ainsi suivre l'actualité de l'association et être informé rapidement des différentes manifestations.

Si vous souhaitez participer à la vie festive de votre village, si vous avez des idées, des envies n'hésitez pas à nous rejoindre. Nous serons ravis de vous accueillir pour nous aider à réaliser et animer une ou plusieurs manifestations. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter.

Afin que le comité puisse continuer à vivre et à vous divertir **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS ! Rejoignez-nous !**

Contact : Karine HILAIRE GENIN : 06 11 80 66 51
karinegenin@orange.fr

■ La vie associative

Débroussillons l'Expression

Scènes d'Automne 2023, demandez le programme !

Deux dates à retenir pour cette 32^e édition pour passer deux soirées d'exception, les habitués ne s'y trompent pas !

Vendredi 27 octobre 2023 :

- * **Dirty Old Mat**, contrairement à ce que pourrait laisser penser son nom, il s'agit bien de chanson française et de la bonne !

À la croisée des chemins entre Renaud et The Pogues, **Mat** trimbale sa gueule et ses histoires en compagnie de sa guitare, de ses percus et de ses harmonicas. Seul sur scène, ce dealer de chansonnettes distille une musique qui oscille entre chanson française, folk rock et java.

- * **Les P'tits fils de Jeanine**, A travers leurs textes réalistes, drôles et engagés, ils chantent leur quotidien, leurs espoirs et leurs doutes sur les plus belles scènes de France et de Navarre. Les voix se mêlent et se répondent, l'improvisation et le théâtre sont toujours présents, à l'intensité de l'accordéon s'ajoute la frénésie de la trompette, les harmonies de la guitare sur le rythme endiable de la batterie.

Multi-instrumentistes facétieux, moqueurs, un peu effrontés et légèrement indisciplinés, les p'tits Fils de Jeanine n'ont qu'une prétention : jouer leur concert avec vous ! Petits et grands, punks et fonctionnaires, nourrissons et grands-mères, tous aiment vibrer au rythme de mémé !

Samedi 28 octobre 2023

- * **Deni**, n'est pas inconnu, il nous a déjà emmené dans son univers musical il y a déjà... quelques années, 20 ans je crois... Deni joue avec le public. Il interprète des chansons qui ont fait sa renommée dans notre région et au-delà. Il sera accompagné de Sam Tardien (Contrebasse/choeurs) et Anthony Picard (Guitares/choeurs)
- * **Les Hurlements d'Léo**, vont se faire entendre pour fêter leurs 25 ans de scènes incroyables et il n'en fallait pas tant pour que nous les invitions sur notre scène ! Les Hurlements d'Léo c'est de la musique et des voyages, 20 albums au compteur, plus de 2000 scènes foulées en France et dans plus d'une trentaine de pays. A ne pas rater, c'est dans votre commune, pour vous, proposé par l'équipe de *Débroussillons l'Expression*.

Comme d'habitude, toutes les infos, extraits, renseignements et réservations, une seule adresse : <https://deblex.wixsite.com/debrous-lexpression/contact> ou pour nous suivre sur notre Facebook <https://www.facebook.com/profile.php?id=100063497863738> avec tous nos fidèles partenaires que nous remercions.

En attendant, passez un bel été pour une rentrée en fanfare.

Pour l'association

Patrick Texier en qualité de Président



■ La vie associative

Association « Fan Club Nicole Bergès »

L'association « FAN CLUB Nicole Bergès » a établi son siège social à St Maurice les Brousses le 1er Août 2022 ayant pour but de soutenir l'Orchestre qui anime : repas – thé dansant – soirée dansante et encore beaucoup d'autres animations à la demande avec diverses formules .

Nous avons organisé :

- En septembre 2022 à la salle des congrès à St Yrieix la Perche un thé dansant regroupant 3 Fans Clubs (Nicole Bergès – Jean-Pierre Roy – Pascal Terrible)
- En novembre 2022 à la salle J.GRECO une soirée Beaujolais qui a remporté un franc succès.
- L'année 2023 a débuté avec une après-midi galette des rois dansante à la salle J.GRECO réservée aux membres du Fan club qui compte aujourd'hui une centaine d'adhérents.
- En février nous avons organisé un thé dansant animé par l'orchestre Nicole Bergès avec de très nombreux participants venus déguisés.
- Notre Assemblée Générale s'est tenue le samedi 10 juin 2023 à partir de 10h salle J.GRECO et a été suivie d'un repas sur réservations et d'un thé dansant à partir de 15 h.
- La fête de la musique sera organisée par l'association Double-Croche, avec la participation du Fan Club le 21 JUIN 2023 à partir de 19 h place de l'Eglise.
- La soirée Beaujolais aura lieu le 16 novembre 2023 à la salle J.GRECO.
- Un bal de la St Sylvestre sera organisé pour la soirée du 31 décembre 2023 à la salle J.GRECO.

Nicole Bergès : 06 82 23 30 51



■ La vie associative

F.C Saint Maurice

Très belle saison 2022-2023 à St Maurice les Brousses avec 13 matchs gagnés, 3 matchs nuls et 2 matchs perdus. Grâce à ces résultats nous finissons deuxième au classement avec 48 points et nous montons en quatrième division de district.

L'Assemblée Générale s'est déroulée le 03/06/2023 à 10h à la salle associative .

L'objectif de la saison prochaine sera de se maintenir avec un effectif stable. Le FC St Maurice recherche toujours à intégrer de nouveaux joueurs et dirigeants pour consolider ses effectifs, mais il se doit de garder les valeurs qui ont fait sa force jusqu'à maintenant, objectifs sportifs et surtout une très bonne ambiance.

Nous tenons à remercier la Municipalité pour leur soutien.

Toute l'équipe vous souhaite de passer un agréable été 2023.

P HENRARD. (Trésorier). 07 62 27 53 33



■ La vie associative

La Joie de Vivre

L'Association ' La Joie De Vivre' est le club du '3^{ème} âge' de la commune de Saint Maurice Les Brousses. Il a pour objet de resserrer les liens d'amitié entre seniors, d'organiser des activités culturelles de loisirs, d'animer, de distraire et d'informer, autour de réunions hebdomadaires, de repas, manifestations et voyage de groupes.

Le club « la joie de vivre » a tenu son Assemblée Générale le mardi 10 Janvier 2023.

Les rapports moral et financier ont été approuvés à l'unanimité, suite à la démission de la présidente Marie Jeanne Brissaud et de celle du bureau.

Un nouveau bureau a été élu dont voici la composition :

Présidente : Mme Campion Sylvie

Vice-Présidente : Mme Sénamaud Jacqueline

Secrétaire : Mme Marchal Pierrette

Trésorière : Mme Chauvier Amélia

Trésorière adjointe : Mme Frugier Sylvie

Membres du bureau :

M. Chassagne Robert

Mme Dos Santos Raymonde

M. Dos Santos Jacky

Mme Eyrichine Odette

M. Eyrichine Adrien

Mme Faucher Ginette

La nouvelle présidente a remercié l'ensemble de l'assemblée et a accepté de prendre le relais de Marie-Jeanne pour la continuité de « La Joie de Vivre ».

Un ordre du jour a été soumis au vote de l'assemblée.

Le montant des cotisations annuelles à 18 € par adhérent, ordre du jour approuvé par l'assemblée.

Un nouveau calendrier des futures activités du club a été établi.

La dégustation de la galette a clôturé la fin de séance.

A tous les adhérents « Que la joie de vivre vous accompagne toutes et tous »



■ La vie associative

Association Motos Tourisme « Les Motoriciens »



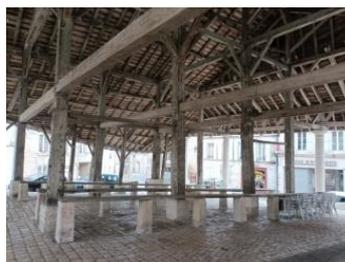
Contact : Daniel TRASSARD (Président) - daniel.trassard@orange.fr - 06 84 55 88 98

Le 29 /01/ 2023 a eu lieu l'AG : CR des sorties et bilan financier 2022.

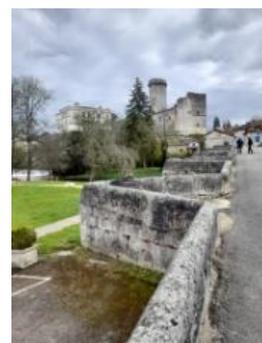
Programme 2023 : une balade par mois de mars à octobre.

L'association compte 40 adhérents.

Le 5 mars : balade en Charente à Villebois- Lavalette, son château, la halle datant de 1650, puis le château de la Mercerie.



Le 02 avril : balade en Dordogne à Aubeterre sur Dronne et son église souterraine, le château de Bourdeilles puis Brantôme.



Du 06 au 08 mai les plus beaux villages de France : St Antonin de Noble-Val, château de Penne, Bruniquel, Puycelci, Castelnau de Montmirail, le dimanche Ambialet, Brousse le Château, le lundi Albi et sa cathédrale, au retour Cordes sur Ciel et Najac.



Le président : Daniel Trassard

■ La vie associative

RockMétalCamp

Cette association a pour but la promotion des groupes et artistes Rock et Métal par tous les moyens disponibles (tous médias, tous supports existants ou à venir) et l'organisation d'événements tels que concerts, soirées ou festivals dans la communauté de communes et en coproduction avec d'autres associations de même nature sur le département de la Haute-Vienne et la région Limousin .

Contact : Philippe ADAM (Président) - rockmetalcamp@gmail.com – 06 73 30 34 19

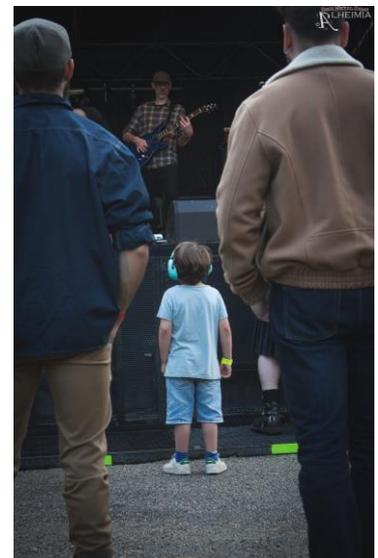
Les 26 et 27 mai se tenait la 10ème édition du RockMetalCampFest à Saint Hilaire les Places. Nous avons comptabilisé 1911 entrées sur le site ce qui représente la plus grosse affluence depuis la création de ce festival né à Guillat... Ce fut une très belle édition concernant le nombre de festivaliers, mais également en terme d'organisation où chacune et chacun des nombreux bénévoles ont su trouver leur place. 12 groupes internationaux, 6 par soirées, ont pu jouer sur la scène du RMC Fest. Les retours des artistes sont unanimes et élogieux quant à notre professionnalisme, dévouement et gentillesse. Ce sont les mêmes compliments qui reviennent également dans les commentaires des nombreux spectateurs.

Merci pour ces retours qui nous donnent la force et l'envie de continuer à proposer ce type de manifestation gratuitement.

Merci à la Municipalité de Saint Maurice les Brosses pour le soutien financier sans faille depuis le début.

A l'année prochaine.

Stay Tuned !



■ La vie associative LISTE ET COORDONNÉES DES ASSOCIATIONS

NOM	PRESIDENT(E)	CONTACT
ACCA ST MAURICE LES BROUSSES	Cédric RAMPON	06 34 47 98 34
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES	Anne-Catherine CLAVEAUX	ape.smlb@gmail.com
CLUB DE PETANQUE DES ESPOIRS DE ST MAURICE NEXON	Olivier LAPORTE	06 50 23 93 15 sabrinaport@orange.fr
COMITÉ DES FÊTES	Karine HILAIRE GENIN	06 11 80 66 51 karinegenin@orange.fr
DEBROUSSAILLONS L'EXPRESSION	Patrick TEXIER	debexprescenes@gmail.com Site : www.debroussaillons-lexpression.com
DEEP IMPACT SANDA	Marc DESSAILLY	association.sanda.nexon@gmail.com
FOOTBALL CLUB ST MAURICE LES BROUSSES	Mathieu MOREAU	06 24 12 44 04
LA JOIE DE VIVRE	Sylvie CAMPION	07 69 07 30 98
LES MOTORICIENS	Daniel TRASSARD	06 84 55 88 98 daniel.trassard@orange.fr
ROCKMÉTALCAMP	Philippe ADAM	06 73 30 34 19 rockmetalcamp@gmail.com

■ Manifestations à venir

	Date	Manifestations	Organisateur	Lieu
Juin	Vendredi 30	Fête de l'école	Associations des Parents d'Élèves / École	Espace J.Gréco
Septembre	Dimanche 17	Vide greniers	Comité des fêtes	Place de l'église
Octobre	Dimanche 8	Régional de pétanque	Club de pétanque	Stade
	Dimanche 15	Loto	La joie de vivre	Espace J.Gréco
	Samedi 21	Halloween	Comité des fêtes	Espace J.Gréco
	Vendredi 27- Samedi 28	Scènes d'Automne	Débroussaillons l'expression	Espace J.Gréco
Novembre	Samedi 4	Repas d'Automne	La joie de vivre	Espace J.Gréco
	Samedi 18	Soirée Cabaret	Comité des fêtes	Espace J.Gréco
Décembre	Samedi 16	Théâtre	Comité des fêtes	Espace J.Gréco
	Dimanche 17	Marché de Noël	Comité des fêtes	Espace J.Gréco

